



Qu'est-ce que l'entretien professionnel ?

Rendez-vous privilégié entre le salarié et le particulier employeur, l'entretien professionnel doit faire le point sur l'évolution professionnelle du salarié et définir son projet professionnel. Il ne doit en aucun cas se transformer en évaluation du salarié. Il s'agit d'un outil de gestion des ressources humaines au service de la politique de formation professionnelle. De ces entretiens doivent découler des perspectives d'évolution professionnelle ainsi que des actions concrètes de formation et d'évolution des compétences.

À qui s'adresse-t-il ?

Tous les salariés (peu importe la nature de leurs contrats) ainsi que tous les employeurs sont concernés par l'entretien professionnel. L'employeur doit informer le salarié dès son embauche du bénéfice de cet entretien.

Pourquoi ?

Construire ensemble le projet professionnel du salarié en cohérence avec les besoins d'accompagnement à domicile du particulier-employeur et ses évolutions (personnelles, familiales) en s'assurant que le salarié :

- Suive au moins une action de formation tous les 6 ans.
- Acquière des éléments de certification par la formation ou par une validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Bénéficie d'une progression salariale ou professionnelle.

Quand ?

Tous les deux ans : l'employeur doit organiser un entretien professionnel avec le salarié et identifier avec lui les axes de développement possibles en matière de compétences et de formations. Cet entretien doit être formalisé sur un document écrit dont une copie est remise au salarié.

Tous les six ans : l'employeur doit faire un bilan récapitulatif du parcours professionnel au cours duquel il s'assure que le salarié a bien bénéficié de ses entretiens professionnels et fait le point sur ce qui est imposé par la loi : formation, certification et progression.

Quels avantages pour l'employeur ?

L'entretien professionnel est un outil de gestion des ressources humaines qui vous permet de :

- Connaître les projets professionnels et les besoins de vos salariés pour les faire évoluer.
- Construire un plan de formation plus efficace, en lien avec vos attentes / besoins et ceux de vos salariés.
- Valoriser et motiver votre/vos salariés.

Quels avantages pour le salarié ?

L'entretien professionnel est une démarche constructive qui permet :

- De faire part à son employeur de son projet professionnel et d'exprimer ses besoins en termes de compétences.
- De faire le point sur les actions de formation suivies, les compétences acquises et celles qui méritent d'être renforcées.
- D'avoir une vision plus globale des perspectives d'évolution.



Comment le mettre en œuvre ?

Quatre outils ont été conçus pour vous aider à mener un entretien professionnel :

- Un guide méthodologique identifiant les étapes clefs de l'entretien.
- Un guide de préparation à l'usage du particulier employeur : « Conduire des entretiens efficaces ».
- Un guide de préparation à l'usage du salarié : « Préparer un entretien constructif ».
- Un support d'entretien professionnel.